

République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

19/2023

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes locales

SEANCE VENDREDI 07 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois

Le 07 avril à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 31 mars 2023 par courrier électronique

Étaient présents :

Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Charles-Denis LEVY-SOUSSAN, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN

Absents excusés :

Jean-Jacques SEUTIN pouvoir à Gérard BLANC

Christelle THIEBAULT pouvoir à Hélène CHAULLIER

Absents : *Bruno MAURIZOT, Amandine HEBREARD*

Pierre ALAMELLE a été désigné comme secrétaire de séance

Par délibération n°13_2023 du 08 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TFPB : 25,39 %
- TFPNB : 43,63 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

- TH : 11,30%
- TFB : 25,39%
- TFPNB : 43,63 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de :

- **MAINTENIR** les taux en 2023 par rapport à 2022 ;
- **FIXER** les taux précisés ci-dessus ;
- **CHARGER** Madame le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 084-218401404-20230407-D_19_2023-DE

- **AUTORISER** Madame le maire, ou son représentant, à signer toute cette décision

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE" at the top, "DE" on the left, and "180 VAUGNES" at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a star above it.